

Le petit monde du funéraire



Edition n°01-2017

AGENDA SOCIAL

Vendredi 13 janvier : Réunion paritaire de branche sur les Négociations Annuelles Obligatoires et les classifications

Lundi 16 janvier : Conseil Syndical

Mardi 17 janvier : Comité entreprise d'OGF-SA

ELECTIONS CHEZ OGF : LES SALAIRES CONFIRMENT LE CHANGEMENT !

Le second tour des élections professionnelles chez OGF avait lieu le 7 décembre et devait déterminer la composition de l'instance commune (CE & CHSCT). A l'issue des résultats du second tour, la CFTC est sortie grande gagnante. En plus d'un ancrage local encore plus important à travers les délégués du personnel, la CFTC devient l'organisation syndicale la mieux représentée au sein de l'instance commune avec 6 élus sur 15. Grâce au travail de terrain, au professionnalisme et au sérieux de nos adhérents, élus, délégués du personnel et délégués syndicaux, et surtout grâce à la reconnaissance des salariés, un nouveau dialogue social constructif va s'installer progressivement chez OGF : pour cela nous vous disons MERCI !

Retrouvez tous les résultats et l'article complet sur notre site internet en cliquant [ici](#)

REUNION PARITAIRE DE BRANCHE DU 13 DECEMBRE

Le 13 décembre dernier se tenait une réunion paritaire de branche portant sur les Négociations Annuelles Obligatoires et plus particulièrement sur l'augmentation des grilles de salaires. Devant la faible proposition des organisations patronales (une augmentation générale des salaires de +0.5%), la CFTC s'est insurgée et a clairement posé ses conditions pour **l'ultime réunion fixée au 13 janvier 2017**. En complément, nous avons demandé la mise en place d'un calendrier social pour l'année 2017 afin d'entamer des négociations sur différents sujets tel que la mise en conformité de la convention collective, la prévoyance, l'égalité professionnelle, la pénibilité, l'ordre public conventionnel, etc.

En branche, comme en entreprise, la CFTC Funéraire accompagne tous les jours les salariés.

Organisations syndicales **présentes** à la négociation : **CFTC, FO et CFDT**

Organisations syndicales **absentes** à la négociation : **CFE-CGC et CGT**



PACEMAKER NOUVELLE GENERATION : LES CHOSES AVANCENT

A la suite d'un pacemaker, une famille a dû faire face à un imbroglio pour faire respecter les volontés de la défunte : être crématisée. L'opération funéraire n'a pu avoir lieu que trois semaines après le décès. La raison ? Le plus petit stimulateur cardiaque du monde, commercialisé depuis 2015. Contrairement aux stimulateurs habituels placés sous la peau, ce dernier est implanté dans le cœur par voie intraveineuse. Or, la société qui gère le crématorium, refusait catégoriquement de procéder à la crémation. Et ce, pour deux raisons : d'une part le code des collectivités territoriales qui impose qu'un « **médecin ou un thanatopracteur atteste de la récupération de l'appareil avant la mise en bière** ». (Problème : si les thanatopracteurs peuvent retirer un pacemaker « classique », placé sous la peau, ils ne sont ni formés ni habilités à intervenir dans le cœur d'une personne) et d'autre part, le danger lié au lithium contenu dans les piles des pacemakers qui risquent de faire exploser les fours. Quant au médecin qui avait implanté le stimulateur, « **il refusait d'intervenir** » et se retranchait derrière les garanties fournies par le fabricant du stimulateur. Ce dernier assure que les personnes porteuses de son appareil « **peuvent être incinérées en toute sécurité. La pile est dix fois plus petite qu'un stimulateur classique. Nous avons réalisé des tests post-mortem en situation de crémation, avec un institut américain : il n'y a aucun danger** ». Alerté sur cette question, le ministère de la Santé a demandé une étude à l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) afin de connaître le comportement de ces pacemakers miniatures dans le cas d'une crémation. « **Les résultats de cette étude sont attendus début 2017** », précise la Direction générale de la Santé. Affaire à suivre...

NOUS CONTACTER : Yannick FLOURY-yannickflourycftc@gmail.com- 06 34 01 06 56



<https://twitter.com/CFTCfuneraire>

<http://www.funeraire.cftc-transports.fr>

<https://www.facebook.com/cftc.funeraire>

Syndicat affilié CFTC siège social : Fédération Générale CFTC des transports n° SIRET 43485483200012-Adresse postale du syndicat : 7 avenue Gambetta 54340 POMPEY

Ne pas jeter sur la voie publique